

# 120 ans après ...



L'idée d'une commémoration, en 2019, du second procès de Dreyfus qui s'est déroulé à Rennes en 1899, n'a pas germé dans nos rangs, mais, quand la Ville de Rennes nous a proposé de participer à un programme plus étendu que notre champ habituel d'activités, nous avons accepté bien volontiers.

A preuve, lors de la première réunion de coordination des organisations intéressées par le projet, nous avons communiqué notre calendrier annuel des "Jeudis de l'Amélicor" où figuraient deux conférences sur le thème : « *Les médias et le second procès Dreyfus* » par André Hélard et « *Le mythe d'un complot judéo-maçonnique dans l'Affaire Dreyfus* » par Jean Guiffan. Ces interventions s'inscrivaient dans la continuité de nombreuses manifestations sur le sujet que nous avons organisées - ou soutenues - depuis la fondation de notre association.

Pouvions-nous aller plus loin ? Les projets des autres partenaires sollicités nous ont impressionnés, autant par leur variété que par leur inventivité, et, comme des historiens spécialistes du dossier et plus au fait que nous de ses archives, étaient conviés pour l'occasion, nous avons décidé d'adopter une orientation différente, celle de la mémoire du lieu.

C'est le cadre des audiences, le lycée, qui devait être notre priorité, et, plutôt que de décrire la salle du procès (aujourd'hui complètement transformée) la montrer, ainsi que les extérieurs puisqu'il existe, pour comparer, des clichés photographiques de l'époque. En faire une exposition nous semblait une solution plus efficace pour tous les publics.

Des atouts favorables s'offraient à nous : l'abondante collection personnelle d'André Hélard et une collaboration étroite avec le Musée de Bretagne qui possède un fonds important de cartes postales éditées dans ces années-là. A ce stade, les contraintes techniques qui auraient pu être pour nous des obstacles insurmontables ont été en grande partie résolues grâce aux responsables des services municipaux et des agents de Rennes métropole affectés à cette mission. La qualité des documents retenus et des matériaux utilisés témoigne largement des compétences de tous ceux qui nous ont écoutés, reçus et conseillés pour obtenir les résultats qui sont toujours visibles.

Mais pour faire coïncider les souvenirs d'un événement et d'un lieu aussi emblématiques, une question épineuse se posait : où accrocher les 9 panneaux de l'ensemble prévu pour l'exposition ? Un parcours à l'intérieur du lycée conduisant à la salle Dreyfus paraissait judicieux tant du point de vue de la cohérence du propos qu'au regard des garanties de préservation. Toutefois, un peu de recul nous a conduits à envisager les problèmes majeurs qui se posent en pareil cas à un établissement scolaire en exercice : les entraves à une circulation normale des élèves et des personnels, et l'impossibilité d'accueillir le public aux heures et aux jours de son choix, à moins de prendre le parti d'une certaine confidentialité, ce qui était contraire au but recherché.

Pour toucher le plus grand nombre, sans la moindre gêne pour quiconque, il restait les grilles qui entourent l'établissement. Elles constituent une interface de choix entre l'espace public où circulent les passants et l'unique bâtiment rennais de l'époque conservé et restauré dans son état de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et elles font partie du paysage en permanence. Le dispositif qui a été retenu pour les occuper est fruit d'une active concertation entre techniciens et usagers des lieux.

Tout en se jouant des obligations liées au mobilier urbain et à la signalisation, il offre depuis septembre aux Rennais et aux visiteurs occasionnels un panorama qui permet à chacun de se projeter mentalement dans l'ambiance qui régnait sur l'avenue pendant ces journées caniculaires de septembre 1899.

**Bernadette Blond**

## Inauguration de l'exposition, le 21 septembre 2019

Parmi les personnalités on reconnaît :

- à côté de Bernadette BLOND qui commente, Charles DREYFUS et André HELARD.
- au centre, madame la maire Nathalie APPERE et, derrière elle,
- à droite, Monsieur Jean DESMARES, proviseur de la cité scolaire.

(Cl. C. Buisson)

